

CFDT CFTC CGC FO SNJ

ELECTIONS CE/DP

AVANTAGES, VOUS AVEZ DIT AVANTAGES ?

Après de nombreux rebondissements (non signature du protocole électoral, saisie de l'inspection du travail, action en justice), le 25 octobre 2006, la direction de France 3 Bourgogne Franche-Comté convoque les organisations syndicales en vue de proroger à nouveau, en attendant les élections et à partir du 1^{er} novembre, les mandats des élus du CE des DP et du CHSCT.

Pour proroger ces mandats, il fallait un accord unanime de tous les syndicats présents. L'ensemble des syndicats mesurant l'importance d'une telle prorogation en accepta le principe. Seul SUD s'est opposé à cette prorogation, sans en mesurer les conséquences.

Mauvais calcul, car cette décision n'a eu aucune incidence dans le choix de la date des élections professionnelles par la Direction. Elles auront lieu le 20 décembre

En revanche, le fonctionnement, dans tous les domaines du Comité d'Etablissement, s'en trouve gravement affecté - Adieu tickets ciné, machine à café, arbre de Noël...

Certes la direction, ainsi que la justice, auraient dû nommer un administrateur pour gérer les affaires courantes (factures à payer et libeller les chèques). Mais l'administrateur tant attendu n'en finit pas de se faire attendre.

Question ? **Quels avantages** (cf dernier tract SUD) **les syndicats partisans de la prorogation des mandats des élus peuvent-ils trouver à cette situation?**

Indubitablement, pas grand chose, à part peut-être d'éviter d'empoisonner un peu plus la vie des agents, en leur laissant, à l'approche des fêtes de fin d'année, un CE en état de marche.

Dijon, le 12 novembre 2006